

Exemple

PER - Fiche 2 : Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) Année 2015

Nom et Prénom : PER Exemple

No Expl. : 12345678

Rue / Hameau / Ferme :

No de tél. : 021 987.65.43

No Postal / Localité :

Natel : 079 234.56.78

Surface de promotion de la biodiversité : nom, code OFAG (selon formulaire A) et surface (en ares)	Indiquer l'année du début du contrat																	
	Prairies extensives	Prairies peu intensives	Surfaces à litière	Pâturages extensifs	Pâturages boisés	Prairies riveraines d'un cours d'eau	Bandes culturales extensives	Jachères florales	Jachères tournantes	Ourlets sur terres assolées	Arbres fruitiers haute-tige sur SAU (1 are/arbre) max. 100 arbres/ha	Arbres isolés, allées d'arbres (1 are/arbre) max. 100 arbres/ha	Haies, bosquets, berges boisées	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	Fossés humides, mares, étangs	Surfaces rudérales, tas d'épierreage, affleurements rocheux	Murs de pierres sèches	SPB spécifiques à la région
No/Nom	611, 622	612, 623	851, 931	617	618	634	564, 565, 571	556	557	559			852, 717		904	905	906	695, 908
10 Pié pleuri 96	10																	
5b La Haie 96	30												10					
14b Bois des Cerfs 1/96							30						20					
1b Pose 2 12								20										
18 Bujon 3 04		30																
1c Pose 3 14									55									
18b Bujon 1 96 (80 arbres)											80							
18c Bujon 2 96 (60 arbres)										60								
Total par élément (ares)	40	30					30	20	55		60	80	30					

a) SPB requises Selon fiche 1 dont : à l'étranger en Suisse **

SAU 32.00 ha - ha 32.00 ha

Moins : Cultures spéciales dét. 2.80 ha - ha - 2.80 ha x 3,5 % = 0.10 ha

= Solde des surfaces de la SAU 29.20 ha = 29.20 ha x 7 % = 2.04 ha

SPB/SAU x 100

** Attention terrains à l'étranger (y compris par tradition) : seules les surfaces SPB en Suisse sont notées sur la fiche et prises en compte dans le calcul.

Total SPB requises a) 2.14 ha 6.7 % / SAU

b) Part maximale imputable sous forme d'arbres (fruitiers haute-tige, isolés indigènes et allées) : Total SPB requise (lettre a) x 0,5 = **b) 1.07** ha

c) SPB réalisées et d) imputables

SPB réalisées sous forme d'arbres : **c) 1.40** ha

Est imputable la surface réalisée c) ci-dessus, mais au maximum celle calculée à la lettre b) 1.07 ha

Autres SPB (sans les arbres -> 100 % imputable) 2.05 ha

Total SPB imputables d) 3.12 ha 9.7 % / SAU

Exigences PER : Les SPB imputables (total lettre d) doivent être égales ou supérieures aux SPB requises (lettre a).

Lieu, date : Lausanne le 27.1.2015 Signature de l'exploitant : E.PER